

Définition de pesticides à faible impact en vertu du *Règlement concernant l'utilisation des pesticides*

« **Pesticide à faible impact** » : pesticide dont l'impact est peu significatif sur l'environnement et la santé humaine. Les pesticides à faible impact comprennent les catégories de produits mentionnées à l'annexe II du *Code de gestion des pesticides*, les biopesticides homologués par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), les huiles horticoles homologuées, ainsi que les pyréthrinés qui sont modérément toxiques, mais qui ont une très courte durée de vie.

Annexe II – Code de gestion des pesticides

Source : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/P-9.3,%20r.%201/>

Insecticides

- Acétamipride
- Acide borique
- Borax
- Dioxyde de silicium (terre diatomée)
- Méthoprène
- Octaborate disodique tétrahydrate
- Phosphate ferrique
- Savon insecticide
- Spinosad

Fongicides

- Soufre
- Sulfure de calcium ou polysulfure de calcium

Herbicides

- Acide acétique
- Mélange d'acides caprique et pèlargonique
- Savon herbicide

Biopesticides homologués par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA)

Par exemple :

- Btk (*Bacillus thuringiensis* ssp. *kurstaki*), notamment utilisé pour contrôler la tordeuse des bourgeons

Huiles horticoles homologuées

Par exemple :

- Huile de dormance